

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

**Groupement de commandes
CHOR - EPSMR (974)**
5 Impasse des plaines Chabrier
Le Grand Pourpier Sud
97460 Saint-Paul

AVIS DE CONCOURS

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice**I.1) NOM ET ADRESSES**

Groupement de commandes CHOR - EPSMR (974), PA : M. LIONEL CALENGE, Directeur CHU Suivi - Exécution marché : EPSM, 97400 SAINT DENIS, FRANCE. Tél. : +33 262740132. Fax : +33 262740137. Courriel : cellule.marches@gcs-gso.org. Code NUTS : FRY40.

Adresse(s) internet :Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

CELLULE DES MARCHES EPSMR / CHOR Questions à poser en ligne sur www.marches-securises.fr, 97866 SAINT PAUL CEDEX, RÉUNION. Tél. +33 262740132. Courriel : cellule.marches@gcs-gso.org. Fax +33 262740137. Code NUTS : FRY40. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

CELLULE DES MARCHES EPSMR / CHOR Offre à déposer en ligne sur www.marches-securises.fr, 97866 SAINT PAUL CEDEX, RÉUNION. Tél. +33 262740132. E-mail : cellule.marches@gcs-gso.org. Fax +33 262740137. Code NUTS : FRY40. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>. **Par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>**

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :
<http://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Santé

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RESSOURCE 974 (CDR974) SUR LA COMMUNE DE SAINT PAUL

II.1.2) Code CPV principal

71250000

II.2) DESCRIPTION**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

71250000

II.2.4) Description des prestations

La présente consultation concerne un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « Esquisse » pour la construction d'un centre de ressource d'une surface d'environ 1 900 m² utiles, sur plusieurs niveaux, qui devra permettre de créer un pôle d'expertise et de formation spécialisé en santé et santé mentale, pour lequel le nombre maximal de candidats admis à concourir est limité à 3.

Ce concours restreint se déroulera en 2 phases :

- PHASE 1 - SÉLECTION DES 3 GROUPEMENTS PARTICIPANTS
- PHASE 2 - ÉVALUATION DES PROJETS / CHOIX DU LAURÉAT

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants

Le nombre maximal de candidats admis à concourir est limité à 3.

PHASE 1 - SÉLECTION DES 3 GROUPEMENTS PARTICIPANTS :

La sélection des 3 groupements candidats sera effectuée par le pouvoir adjudicateur, après avis d'un jury dûment constitué conformément aux dispositions de l'article R2162-25 du Code de la Commande Publique, sur la base des critères suivants sans hiérarchisation :

- Organisation de l'équipe et CV proposés pour les chefs de projet affectés à l'opération
- Compétences et moyens techniques de tous les membres de l'équipe et pertinence de la composition de l'équipe
- Qualité des références du mandataire pour des opérations livrées depuis moins de 5 ans ou en cours d'exécution concernant des opérations réalisées d'importance ou de complexité équivalente

PHASE 2 - SELECTION DU CANDIDAT LAUREAT

L'évaluation des projets sera effectuée sur la base des critères de sélection suivants, chaque critère étant à considérer avec une importance équivalente.

1 – Valeur technique (65%)

- Qualité de la réponse au programme (notamment surfaces et fonctionnalités) et faisabilité de l'opération (15 points)
- Qualité des matériaux employés : solidité, entretien général, qualité et fiabilité des équipements techniques, facilité de maintenance, durée dans le temps (15 points)
- Esthétique du projet et insertion dans le site et conformité aux règlements d'urbanisme (10 points)
- Qualité d'usage et de fonctionnement (15 points)
- Qualité du traitement architectural (10 points)

2 – Compatibilité avec l'enveloppe financière du Maître d'ouvrage (25%)

3 – Approche en terme de développement durable (10%)

Chaque membre à voix délibérative proposera un classement des esquisses (avec ex-æquo éventuels).

Le candidat dont le total des classements (déterminant des points) est le plus élevé sera classé premier.

Exemples (pour 6 membres à voix délibérative avec un maximum de 18 points) :

Un candidat classé 3 fois 1er, 3 fois 2ème, 0 fois 3ème obtiendra un total de 15 points (3x3+3x2+0x1)

Un candidat classé 1 fois 1er, 2 fois 2ème, 3 fois 3ème obtiendra un total de 10 points (1x3+2x2+3x1)

En cas d'égalité entre 2 esquisses, la voix du président de jury sera prépondérante.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Concours restreint

Nombre de participants envisagé : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets

PHASE 1 - SÉLECTION DES 3 GROUPEMENTS PARTICIPANTS

Ces critères sont détaillés à la rubrique critère de sélection des participants.

PHASE 2 - CHOIX DU LAURÉAT / ÉVALUATION DES PROJETS

L'évaluation des projets sera effectuée sur la base des critères de sélection suivants :

1 – Valeur technique (65%)

- Qualité de la réponse au programme (notamment surfaces et fonctionnalités) et faisabilité de l'opération (15 points)
- Qualité des matériaux employés : solidité, entretien général, qualité et fiabilité des équipements techniques, facilité de maintenance, durée dans le temps (15 points)
- Esthétique du projet et insertion dans le site et conformité aux règlements d'urbanisme (10 points)
- Qualité d'usage et de fonctionnement (15 points)
- Qualité du traitement architectural (10 points)

2 – Compatibilité avec l'enveloppe financière du Maître d'ouvrage (25%)**3 – Approche en terme de développement durable (10%)****IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :**

Vendredi 07 mai 2021 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY**IV.3.1) Informations sur les primes**

Une ou des primes sera/seront attribuées : Oui

Nombre et valeur des primes qui seront attribuées :

A l'issue de la consultation, tous les candidats évincés ayant participé à la seconde étape du concours et dont la prestation fournie sera considérée comme complète par les membres du jury, bénéficieront d'une prime forfaitaire d'un montant de 23 870 EUR TTC.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

Dans le cas où une offre serait incomplète, erronée ou ne répondrait pas au programme, un abattement maximal de 20% ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le Pouvoir Adjudicateur.

Ces indemnités seront versées au plus tard 50 jours après notification de la décision du maître d'ouvrage aux concurrents.

Pour les candidats non retenus, l'indemnité vaudra solde de tout compte.

Pour le titulaire, l'indemnité constituera un acompte sur la rémunération prévue au titre du marché de maîtrise d'oeuvre

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours : Oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est-elle contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : Non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES****VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS****VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE SAINT DENIS 27 RUE FELIX GUYON BP 2024 , 97488 SAINT DENIS RÉUNION. Tél. +33 262924361. E-mail : greffe-ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr. Fax +33 262924362. Adresse internet : <http://saint-denis.tribunal-administratif.fr/ta-caa/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**VI.4.3) Introduction des recours****VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

GREFFE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ST DENIS 27 RUE FELIX GUYON BP 2024 , 97866 SAINT DENIS RÉUNION. Tél. +33 262924361. E-mail : greffe-ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr. Fax +33 262924362. Adresse internet : <http://saint-denis.tribunal-administratif.fr/ta-caa/>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

07 avril 2021